



**INSTALLATION DES AUTORITES COMMUNALES
LEGISLATURE 2016 – 2021**

**COMMUNE DE CRISSIER
30 mai 2016**

Mme Anne Marion Freiss, Préfète de l'ouest lausannois

Mesdames et Messieurs, je vous souhaite la bienvenue dans cette salle de spectacles de la Chisaz pour la séance d'assermentation que j'ai le plaisir d'ouvrir. Je vous salue Mesdames, Messieurs et la jeunesse.

Merci au chœur des écoles de Crissier sous la direction e Mme Michèle Duvoisin d'accompagner cette cérémonie et d'y mettre un peu de couleur.

Production musicale du Chœur des écoles de Crissier (Dir. : Mme Michèle Duvoisin)

Allocution de Monsieur le Pasteur Christophe Reymond

Madame la Préfète ; Monsieur le Syndic, Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux ; Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers ; Mesdames, Messieurs.

Nous voici donc réunis dans cette Salle de Chisaz. Il y a quelques minutes, les cloches ont sonné du haut du clocher de l'église de Crissier... pour la solennité de l'occasion.

Peut-être peut-on y voir également un clin d'œil sonore à la dimension verticale de notre existence, sa dimension spirituelle, comme le reconnaît notre Constitution cantonale vaudoise.

Ouverture à ce qui nous dépasse, à ce qui nous fonde ; ouverture ce qui ce qui nous réunit et nous relie par-delà nos différences politiques, professionnelles, sociales... ou autres.

Vous allez donc être assermentés pour cinq ans, pour agir, pour décider.

Ecouter cette brève parabole. Dans une carrière, au Moyen-Age, se promène un étranger. De nombreux tailleurs de pierre travaillent péniblement dans la poussière et sous un soleil de plomb. L'étranger s'adresse à trois d'entre eux avec la même question : « que fais-tu ? » « Je taille la pierre dix heures par jour, c'est vraiment un travail terrible », dit le premier. Le second ajoute : « c'est dur, mais je continue. Car ainsi, je peux nourrir ma famille ». Et vient alors troisième. Avec un sourire au milieu de son visage certes fatigué, il répond : « moi ? Je construis une cathédrale... » Clin d'œil aux nombreuses constructions, présentes ou avenir, de la Commune de Crissier. Et je peux vous assurer que ce n'est pas une demande larvée de construire une cathédrale à Crissier !!!

Trois regards sur le même travail.

En quittant le moyen-âge pour le XXI^e siècle, il est frappant d'entendre les spécialistes du burnout identifier une des causes importantes de ce mal comme la perte de sens d'une tâche, d'un métier. Oui, le sens de ce que nous faisons, le sens de ce à quoi nous nous engageons : c'est essentiel.

Et c'est bien là sans doute, la raison d'être première de la cérémonie d'aujourd'hui : marquer solennellement le sens de votre engagement communal.

En effet, se joue dans cette prise de responsabilité quelque chose d'essentiel et d'irremplaçable: concrètement, des hommes et des femmes, vous, vont mettre de leur temps, de leur énergie et de leurs compétences pour discuter et débattre, peut-être parfois vivement, pour élaborer ensemble des projets, penser un développement économique et social, organiser la vie d'une communauté.

Alors évidemment, certaines idées seront acceptées, d'autres repoussées. Qu'importe, si c'est véritablement le bien commun et l'épanouissement de tous les habitants d'une commune qui est recherché.

C'est vrai que, dans certains cercles, il est parfois de bon ton d'ironiser sur le débat politique ou parlementaire, un peu long, qui ne seraient que des mots ... erreur !!! Le temps de la parole, de la maturation des prises de décision? Indispensable! Le temps où l'on expose son avis, mais aussi le temps que l'on prend à comprendre la logique de l'autre qui parle.

La résolution des problèmes du monde, de notre pays, de notre canton, et de notre commune ne pourra jamais faire l'économie du dialogue et de la discussion, de la concertation et de la négociation, pour donner un sens commun, une direction partagée, un but construit à notre vivre ensemble. Oui, cette culture de la parole comme « outil de travail » numéro un pour résoudre les problèmes et construire des projets, commence ici dans un conseil communal. Et entre vous, autorités communales, et avec la population.

La tâche qui vous est confiée est à la fois noble, utile, difficile ... et irremplaçable.

Je vous souhaite d'y trouver du sens et du plaisir : construire ensemble et contribuer au bien des habitants de Crissier dans l'ouverture à notre région, à notre canton, à notre pays et même parfois au vaste monde...

Chacun, chacune, sera appelé à apporter sa pierre à l'édifice. Et, je l'espère, avec un peu moins de pénibilité que pour les tailleurs de pierre du Moyen-Âge.

Au nom de tous ceux et toutes celles, habitants de Crissier, qui vont bénéficier de votre travail, tout simplement merci de vous y être engagés avec vos convictions et vos valeurs.

Je vous remercie de l'invitation que vous m'avez adressée, et j'aimerais - au nom de la paroisse - vous adressez vœux et félicitations. Merci de votre attention.

Production musicale du groupe « Initiation » de l'Ecole du musique dirigée par Mme Séverine Scheuner.

Le groupe de musique d'initiation flûtes à bec et solfège présente une composition écrite par Mme Joséphine Maillefer, enseignante de l'école de musique et qui a grandi à Crissier. Cette chanson parle de la Mère et de la cascade de Crissier, elle est accompagnée par un élève pianiste Fabien.

Cette chanson pourra être à nouveau écoutée lors de la présentation du spectacle appelé ballade à Crissier le 21 juin dans cette salle lors de la Fête de la musique.

Elle est interprétée deux fois dont une avec les personnes présentes dans la salle.

Ordre du jour :

Conformément aux articles 83 à 92 de la LC, la cérémonie se déroule selon l'ordre du jour suivant :

Sous la présidence de Mme la Préfète :

1. Assermentation des membres du Conseil communal
2. Assermentation des membres de la Municipalité
3. Election du/de la Président/e du Conseil communal
4. Election du/de la Secrétaire du Conseil communal
5. Lecture et adoption du procès-verbal d'installation

Dans un 2^e temps, ce sera au/à la Président/e élu/e de passer aux opérations prévues par l'ordre du jour.

Fonctionnement :

Mme Cristina Mancini fonctionne comme secrétaire provisoire.
Mme Angela Schollerer (ROLC) est désigné scrutatrice provisoire.
M. Jean-Pierre Steiner (CDC) est désigné scrutateur provisoire.

Par arrêté du 7 octobre 2015, le Conseil d'Etat a convoqué les assemblées de communes pour le renouvellement des Autorités communales pour la législature couvrant la période du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2021. Suite aux élections du 28 février 2016 et 20 mars 2016, la Préfète déclare qu'aucun recours n'a été présenté dans le délai légal. Par conséquent, elle peut procéder à l'installation des Autorités communales.

Mme Cristina Mancini procède à l'appel du Conseil communal

Membres élus : 70
Membres excusés : 1 M. Olivier Ramel (PS)
Membres présents : 69 .

1. **Assermentation des membres du Conseil communal**

La Préfète donne la lecture du serment.

Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue et pourra vous attribuer.

Les membres du Conseil communal sont appelés individuellement à lever la main droite et prononcer : « je le promets ».

Au nom du Conseil d'Etat et en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la loi, la Préfète déclare que les Membres du législatif sont régulièrement installés pour la législature 2016 – 2021.

2. **Assermentation de la Municipalité :**

M. le Syndic Stéphane Rezso, confirme que les Membres de l'exécutif ne sont pas atteints par les articles 48, 49, 50, 51 et 52 de la Loi sur les communes.

La Préfète procède à l'assermentation des Municipaux et du Syndic. Après la lecture du serment des Conseillers communaux spécifique à la fonction, auquel elle est ajoutée :

Vous promettez également d'administrer avec fidélité et impartialité les biens communaux ; de ne jamais taire les contraventions aux lois, ordonnances et règlements de police qui pourraient

venir à votre connaissance ; de nommer toujours le plus éclairé et le plus propre à l'emploi, dont il s'agira ; enfin, de n'excéder jamais les attributions qui vous sont confiées.

Les membres de la Municipalité sont appelés individuellement à lever la main droite et prononcer « *je le promets* » :

- Mme Michelle Beaud
- M. Laurent Bovay
- Mme Nathalie Jaton
- M. Pierre Mühlethaler
- M. Stéphane Rezso (Syndic)

Après un serment propre au Syndic, au nom du Conseil d'Etat et en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la loi, la Préfète déclare que les Membres de l'exécutif sont régulièrement installés pour la législature 2016 – 2021.

3. Election du/de la Président/e du Conseil communal :

Conformément à l'art. 89 de la Loi sur les communes, il est procédé à l'élection du Président/de la Président/e.

Mme Sophie Rodari présente au nom du Parti socialiste la candidature de Mme Sonya Butera. Elle est entrée au Conseil communal en 2006 et a été membre des commissions de gestion et des finances. Elle est actuellement 1ere vice-présidente. Elle est docteur en médecine dentaire et responsable d'un service médico dentaire en milieu institutionnel. Elle est députée au Grand Conseil depuis 2012, elle est membre de la commission de santé publique et membre du Conseil de fondation Pro-xy.

Comme il n'y a pas d'autre candidature, selon l'art. 11, alinéa 3, lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement.

Mme Sonya Butera (Parti socialiste)

Est élue Présidente du Conseil communal pour une durée d'une année :

La Préfète félicite la Présidente pour son élection à la fonction de première citoyenne de la commune. Elle l'assure de son soutien si le besoin s'en faisait sentir.

4. Election du ou de la Secrétaire du Conseil communal pour une durée de 5 ans :

La Préfète rappelle l'art. 23 qui renvoie aux art. 10 et 12 de la Loi sur les communes.

M. Jean-Daniel Duruz, Président sortant propose la candidature de Mme Corinne RoCHAT qui est secrétaire du Conseil depuis de nombreuses années.

Selon l'art. 11, alinéa 3, lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement.

Mme Corinne RoCHAT

Est élue Secrétaire du Conseil communal pour une durée de 5 ans :

La Préfète félicite la Secrétaire pour son élection et l'assure de son soutien si le besoin s'en faisait sentir.

Message de la Préfète :

Les attributions qui me sont conférées par la loi sont terminées.

Je déclare les autorités communales de CRISSIER régulièrement installées pour la nouvelle législature qui débutera au 1^{er} juillet 2016 pour se terminer au 30 juin 2021.

5. Adoption du procès-verbal d'installation :

La Secrétaire provisoire donne lecture du procès-verbal. Ce dernier est mis en discussion ; il est adopté à l'unanimité.

Anne Marion Freiss
La Préfète :



Cristina Mancini
La Secrétaire :

